

## **ÉVOLUTION DE LA CARTE DE L'IMPLANTATION DES CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES (C.P.G.E) ET CLASSES PRÉPARATOIRES AU DIPLÔME DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION (DCG)**

---

### **Instruction du 26 juin 2025 relative au cadre de la révision de la carte des implantations des classes préparatoires aux grandes écoles et aux classes préparatoires au diplôme de comptabilité et gestion pour la rentrée 2026**

Division des établissements  
Département de l'organisation scolaire (DOS)  
Affaire suivie par : Sylvain Vivien  
Tél : 01 57 02 69 24  
Mél : [ce.dos-of@ac-creteil.fr](mailto:ce.dos-of@ac-creteil.fr)

---

*Texte adressé pour attribution à mesdames et messieurs les proviseurs des lycées publics et de mesdames et messieurs les directeurs de lycées privés*

*Pour information à mesdames et monsieur les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale, mesdames et messieurs les coordonnateurs des réseaux du privé.*

---

La présente instruction a pour objet de recenser les projets d'ouvertures, de transformations ou de fermetures de classes préparatoires à la rentrée scolaire 2026.

---

#### *Annexe : fiche établissement*

Dans le cadre de la révision de la carte des implantations des classes préparatoires aux grandes écoles et aux classes préparatoires au diplôme de comptabilité et gestion pour la rentrée 2026, nous vous remercions d'adresser à [ce.dos-of@ac-creteil.fr](mailto:ce.dos-of@ac-creteil.fr) vos projets d'ouvertures, transformations ou fermetures **avant le mercredi 3 septembre 2025**.

La présentation du projet argumenté, qui pourra aborder les effectifs, les débouchés, l'intégration de la classe préparatoire dans l'établissement, les questions de ressources humaines, sera obligatoirement accompagnée de la fiche établissement jointe.

Il est à noter que :

- l'ouverture d'options artistiques dans la filière littéraire, dont l'histoire des arts, est soumise à une décision ministérielle et doit faire l'objet d'un dossier au même titre que les projets d'ouverture de classe ;
- les demandes d'ouvertures de Cycles préparatoires à l'enseignement supérieurs (C.P.E.S.) relève de cette même campagne ;
- qu'aucune ouverture de C.P.G.E. ou de C.P.E.S. ne pourra être envisagée sans partenariat avec un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (E.P.S.C.P.).

Les dossiers seront présentés pour avis au comité régional académique.

**Pour le recteur et par délégation,  
La secrétaire générale adjointe en charge des politiques éducatives**

**Signée  
Francette DALLE MESE**